

sur le plan législatif. C'est peut-être significatif. Le gouvernement a réduit le Parlement, qui a la suprématie dans le domaine juridique et législatif, à approuver docilement des décisions qui ont été prises ailleurs. Et où sont-elles prises? Je pense que beaucoup d'entre elles le sont dans la Fonction publique; j'en traiterai au moment voulu.

Il est possible que le programme d'initiatives locales et le programme Perspectives-Jeunesse soient satisfaisants en tant que mesures provisoires. Je dis que c'est une possibilité. Monsieur l'Orateur, qu'ils le soient ou non, c'est au Parlement d'en décider. On peut probablement justifier leur adoption comme les seuls efforts que le gouvernement Trudeau consente à faire pour créer directement des emplois. Et ils ne sont que temporaires. C'est une faible justification.

Au cours des années, l'accumulation de séries de programmes comme ceux des initiatives locales ne peuvent pas remplacer des stratégies à long terme pour l'augmentation des emplois. Nous avons besoin d'une loi constructive dans ce domaine pour assurer la continuité et offrir des emplois pour satisfaire les Canadiens.

Nous avons besoin d'une stratégie à long terme d'un caractère permanent en ce qui concerne l'industrie et les emplois, une stratégie qui examinera les besoins véritables de nos collectivités. Il y a la question des priorités pour l'avenir. On est amené à se demander si le gouvernement a une stratégie à long terme pour le développement économique et social du Canada. Où nous conduit le gouvernement? Le sait-il? J'en doute.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) l'a lui-même admis le 15 mai 1973 à une séance de comité en déclarant: «Je dirai qu'occasionnellement nous avons pris des décisions spéciales en matière de programmes de création directe d'emplois et il est possible qu'il soit nécessaire de continuer à le faire à l'avenir, compte tenu des fluctuations de l'emploi et du chômage.» Quelle sera la réaction du gouvernement si le chômage se trouve sensiblement réduit? Supprimera-t-il un programme qui s'est avéré utile par certains aspects?

Nous sommes tous à peu près sûrs que ces programmes ont été créés principalement à la suite des pressions exercées par la situation économique et ont été offerts en vue de réduire le chômage. Nous n'irions jamais prétendre que l'assurance-chômage ou l'aide sociale valent mieux que les programmes qui offrent des emplois. Toutefois, l'une des lacunes les plus grandes de ces programmes, c'est qu'ils créent un sentiment de frustration une fois que se terminent ces projets qui constituaient une expérience enrichissante pour ceux qui y travaillaient comme pour ceux qui avaient reçu la subvention. C'est l'une des raisons pour laquelle je demande des mesures législatives à cet égard.

A l'heure actuelle, les programmes du genre de Perspectives-Jeunesse, Nouveaux Horizons et PIL sont partagés entre de nombreux ministères. Ils modifient les priorités et la planification dans de nombreux ministères tels que celui de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Santé nationale et du Bien-être social, pour n'en nommer que quelques-uns. D'autre part, on m'a dit ce matin que le gouvernement serait représenté dans ce débat par le porte-parole d'un autre ministère qui parlera au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury).

Certains de ces programmes sont difficiles à situer sur le plan budgétaire. Par exemple, Perspectives-Jeunesse est géré par le secrétaire d'État (M. Faulkner) et pourtant, dans le budget du secrétaire d'État il n'est pas fait la moindre mention de Perspectives-Jeunesse. J'ai examiné

Loi des subsides

le budget à la loupe sans succès. Pourquoi cela? Où est-il donc? Je l'ai finalement trouvé dans les prévisions budgétaires du président du Conseil du Trésor où une partie seulement du crédit n° 10 est consacrée à Perspectives-Jeunesse.

Le crédit 10 prévoit 54½ millions de dollars pour le programme d'emplois d'étudiants pendant l'été et, je cite, «y compris un programme de Perspectives-Jeunesse». Mais, sur ces 54½ millions de dollars combien seront consacrés au programme Perspectives-Jeunesse? Pourquoi cela n'est-il pas précisé plus clairement dans le budget? Est-ce dans l'intention de camoufler quelque chose ou simplement de brouiller les cartes? Pourquoi tout ce mystère? Il s'agit certainement d'un bon exemple de mauvaise administration.

Le gouvernement doit être logique dans ses objectifs. Il doit garantir une certaine sécurité par les lois. Si le gouvernement s'intéressait réellement à l'accomplissement personnel, il créerait au Canada les circonstances, l'atmosphère favorables à la création de possibilités d'emplois à long terme ou du moins de possibilités d'emplois d'une durée raisonnable qui permettraient l'épanouissement des aptitudes. Le gouvernement a pourtant réalisé peu d'efforts réels pour créer des possibilités d'emploi à long terme.

Les programmes du genre PIL ne contribuent pas beaucoup à fournir des avantages continus comme l'acquisition d'aptitudes ou, ce qui est plus important, la sécurité d'emploi future. Ils ne créent pas les circonstances dans lesquelles l'homme peut se faire une carrière et satisfaire ses besoins économiques. C'est certainement une des plus importantes critiques que l'on puisse faire au sujet de ces programmes.

En 1971-1972, la prolongation du programme PIL du 31 mai au 6 juin, au 30 septembre et ensuite au 30 novembre 1972 a transformé ce programme de créations d'emplois pour l'hiver en un programme permanent de lutte contre le chômage.

Le fait que l'on ait annoncé que le programme sera prolongé cette année jusqu'au 30 juin, pour tous les projets de nature éducative et jusqu'au 30 novembre pour les projets employant des autochtones, les projets présentant des possibilités de devenir des entreprises qui subviennent à leurs besoins et les projets de tout secteur dans lequel le taux de chômage non ajusté en mars était supérieur à 6.8 p. 100, montre bien que c'est un programme permanent de lutte contre le chômage. Si c'est son but, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté une loi? Comment le Conseil du Trésor examine-t-il les prévisions avant qu'elles ne soient présentées au comité? En effet, d'après l'expérience, ces programmes coûtent manifestement beaucoup plus que les sommes indiquées. Par exemple, dans le budget de 1972-1973, cette rubrique indique une somme de 25 millions de dollars et une prévision fondée sur l'année précédente que le coût en sera de 125 millions de dollars, soit 100 millions de plus. Dans le budget de 1973-1974, bien qu'on ne demande que 10 millions, les prévisions pour 1972-1973 s'élèvent à 254 millions. Voilà une véritable confusion qui se complique du fait que seule une partie de cette somme est affectée aux programmes PIL.

● (1710)

Dès janvier dernier, dans son intervention au cours du débat sur le discours du trône, le ministre des Finances (M. Turner) admettait, comme en fait foi la page 105 du hansard, que 125 millions supplémentaires avaient été obtenus en octobre probablement par voie de mandats. On